



# LA SOCIÉTÉ ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINÉE SAG SA.

Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Kaloum  
Sous le numéro RCCM/GC-KAL/010.973/2005  
Social capital : 20.506.670 USD

---

## INVITATION À UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT - PRÉSÉLECTION DES CONTRACTANTS POUR LA FOURNITURE D'EXPLOSIFS ET DE SERVICES TECHNIQUES ASSOCIÉS À LA SOCIÉTÉ ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINÉE SAG SA

---

### I. INTRODUCTION

1. **LA SOCIÉTÉ ANGLOGOLD ASHANTI DE GUINÉE SAG SA** («La Société» ou «l'Employeur» ou «Siguiri»), filiale d'AngloGold Ashanti Ltd (AGA), évalue actuellement les options futures de fourniture d'Explosifs et de Services Techniques Associés pour ses exploitations aux environs de Siguiri en Guinée. Par conséquent, la Société invite les Sociétés éligibles intéressées à soumettre une Déclaration d'Intérêt pour la fourniture d'Explosifs et de Services Techniques Associés à la mine d'Or de Siguiri. La portée des travaux comprendra les exigences techniques, le volume annuel estimé et les conditions de paiement acceptables pour la Société.

2. Portée des Travaux

La Portée des Travaux requise pour l'appel d'offre est incluse dans l'**annexe «A»**.

3. Les parties intéressées doivent soumettre leur Déclaration d'Intérêt accompagnée des informations justificatives à l'AGA, donnant le nom complet, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et électroniques de la partie intéressée, ainsi que le nom de l'interlocuteur principal. Un représentant habilité doit également signer la Déclaration d'Intérêt. En outre, la Déclaration d'Intérêt doit décrire la capacité de la société pour entreprendre de tels de travaux, ainsi que énumérer les travaux similaires entrepris au cours des cinq dernières années.

Toutes les Déclarations d'Intérêt et les documents justificatifs doivent être reçus par le bureau de l'AGA par courrier électronique à l'adresse [tenders@anglogoldashanti.com](mailto:tenders@anglogoldashanti.com) à Johannesburg, en Afrique du Sud, au plus tard à **18h00** heure locale (**heure Afrique Centrale**) le **1er mars 2019** (" **Date Limite de Soumission** " des " **Déclaration d'Intérêt** "). Seules les parties intéressées qui envoient une Déclaration d'Intérêt avec les informations requises avant la Date Limite de Soumission seront considérées pour la présélection. Les soumissions des Déclarations d'Intérêt ne doivent pas dépasser 15 Mo par courrier. Si la taille du courrier dépasse 15 Mo, les envois doivent être divisés en plusieurs courriers.

### II. INFORMATIONS REQUISES

1. Le Contexte et l'Organisation de la société
2. Liste des travaux de même envergure entrepris au cours des 5 dernières années;

3. Vérification par une tierce partie et vérification des spécifications des explosifs requises par l'AGA et produites par la société;
4. États financiers complets vérifiés et remarques associées aux états financiers des trois (3) dernières années;
5. Approche du contenu local, par exemple le nombre d'employés locaux et étrangers, contreprises locales et étrangères avec des entreprises à propriété locale, approvisionnement local et étranger de fournitures.

### **III. EXIGENCES MINIMALES DE PRÉSÉLECTION POUR LES FOURNISSEURS**

1. Les fournisseurs et leurs coopérants doivent avoir l'expérience dans la soumission d'offres internationales de façon indépendante.
2. Les fournisseurs doivent fournir des références d'autres clients ayant de grands projets miniers.
3. Les fournisseurs devront être capables de mener leurs propositions à bonne fin.
4. Les fournisseurs devront être habilités de signer le contrat
5. Les fournisseurs et leurs coopérants (le cas échéant) doivent être capables de ce qui suit :
  - a. Tarification trimestrielle selon une formule de montée et de baisse;
  - b. Les fournisseurs, ayant une présence locale supérieure à 183 jours par année, doivent s'enregistrer en tant que société locale en Guinée.
  - c. Les Paiements aux sociétés locales seront faits en devise locale dans un compte bancaire Guinéen.

Annexe « A

**TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>APERÇU DE LA PORTÉE DES FOURNITURES ET DES SERVICES .....</b>	<b>3</b>
<b>LOT 1 : FOURNITURE DE MARCHANDISES .....</b>	<b>4</b>
<b>LOT 2: GESTION DES STOCKS (MAGAZINE) .....</b>	<b>5</b>
<b>LOT 3: SERVICES TECHNIQUES.....</b>	<b>7</b>
<b>LOT 4: SERVICES À VALEUR AJOUTÉE .....</b>	<b>11</b>

## **APERÇU DE LA PORTÉE DES FOURNITURES ET DES SERVICES**

Le processus d'extraction du minerai dépend de l'utilisation sûre et efficace d'explosifs afin de rendre le minerai et les déchets disponibles pour le chargement et le transport vers une décharge, un stockage ou le concasseur, qui marque le début du cycle métallurgique. Par conséquent, étant donné que le dynamitage fait partie du processus d'extraction du minerai, le Contractant exécutera les activités de dynamitage en collaboration avec le Représentant de la Société.

Les dynamitages de production et de développement peuvent faire partie de la portée des services fournis par le Contractant. Toutes les procédures doivent être conformes aux exigences légales et aux autres décrets et règlements en vigueur en Guinée.

Le Soumissionnaire est invité à soumissionner sur les éléments suivants, dont la Portée des Fournitures et Services est divisée en quatre lots principaux séparables, à savoir:

- LOT 1 : FOURNITURE DE MARCHANDISES
- LOT 2: GESTION DES STOCKS
- LOT 3: SERVICES TECHNIQUES
- LOT 4: SERVICES À VALEUR AJOUTÉE

En outre, les Services Techniques du Lot 3 peuvent être subdivisés en fonction de la participation du Contractant dans la chaîne de valeur minière de la Société à Siguiri. Ils sont énumérés ci-dessous:

- a. Services Techniques de Base
- b. Services Fond de Trou (DTH)

### **LOT 1 : FOURNITURE DE MARCHANDISES**

Pour la fourniture de marchandises, le soumissionnaire devra fournir un prix pour la fourniture de marchandises suivantes sur le site:

- Explosifs en masse
  - Mettre au point des installations de fabrication d'émulsions en vrac, qui permettront de produire et de livrer les quantités requises d'émulsions en vrac
- Accessoires / Systèmes Initiateurs
  - Explosifs en cartouche détaillant le type d'explosif utilisé dans la cartouche,
  - Détonateurs non électriques
  - Détonateurs non électriques avec unités de retardement combinées d'action en surface et de Fond de Trou
  - Détonateur Électronique,

- Cordons détonateurs
- Fusible avec détonateur (doublé),
- Amplificateurs de Signal (Cast Boosters)
- Détonateurs Électriques
- Détonateurs Numériques, et
- Fusibles de Sécurité ou initiation à Tube de Choc.

La société doit indiquer sa capacité à réutiliser les huiles usées ou à acheter des huiles usées provenant de mines pour les utiliser dans les Produits. Le Contractant doit indiquer le gain en termes de prix.

L'approvisionnement en marchandises est destiné aux opérations de surface, et aucune des exploitations n'opère en souterrain.

Le Contractant devra générer des économies d'approvisionnement en marchandises d'au moins cinq pour cent (5%) la première année, de trois pour cent (3%) la deuxième année et de un pour cent (1%) la troisième année de l'Accord, par rapport à le prix contracté au moment de la signature du Contrat original. Le Contractant doit indiquer comment il envisage de réduire les coûts sur la durée de l'Accord (par exemple, proposer une spécification de produit alternative, réduire les coûts d'amortissement, etc.).

## **LOT 2: GESTION DES STOCKS (MAGAZINE)**



Pour la fourniture de Services de Gestion de Stock, le soumissionnaire devrait fournir une tarification du service par site. Le Contractant sera responsable de l'importation, de l'entreposage et de la manutention des matières premières, ainsi que de l'entreposage des Produits finis. Le Contractant devra gérer les magasins et les autres processus de stockage d'explosifs.

Le Soumissionnaire est censé fournir une proposition précisant en détail, sans toutefois s'y limiter, la gestion des stocks (les Prix Détaillés, y compris tous les prix associés à la proposition, doivent être inclus dans le fichier Microsoft Excel fourni):

- Offre de Service, qui devrait inclure la manière dont le Service sera rendu,
- Le nombre de personnel requis par site minier pour rendre le service,
- Les immobilisations nécessaires par site minier pour assurer le service, et
- Le Programme d'Entretien (indicatif).

Le tableau 1 présente les entrepôts actuellement sur le site de Siguri et leurs capacités de stockage respectives.

**Tableau 1: Volume actuel des entrepôts sur les sites respectifs**

Poste N°	Description de l'article	UDM	Nombre d'entrepôts	Capacité des Entrepôts	Capacité totale	Commentaires	Soumission requise ?
Mine d'Or de Siguiri							
1	Émulsion	Tonnes	2	45	90	Conteneurs ISO	
2	Détonateurs etc.	Unité	4	33	132	Conteneur Maritime	

Lors de la préparation de la proposition de gestion des stocks, les Soumissionnaires devraient prendre en compte les éléments suivants:

Le Contractant sera entièrement responsable de :

- I. Assurer la disponibilité suffisante d'explosifs en vrac, d'explosifs emballés, de systèmes d'initiation, d'accessoires et de compétences techniques pour répondre aux exigences de dynamitage prévues;
- II. Veillez à ce que les Entrepôts sur site reste maintenus et approvisionnés (c'est-à-dire qu'ils respectent toutes les exigences légales) pour que le dynamitage se poursuive conformément au programme de dynamitage du site et que les produits soient commandés de manière à garantir un dynamitage ininterrompu;
- III. Prévision de la consommation d'explosifs et la préparation de programmes de stockage dans des conditions normales ainsi que la prévision d'entreposage en cas de surstockages.
- IV. Effectuer l'entretien des entrepôts conformément à un journal d'entretien et fournir des rapports décrivant l'état des entrepôts;
- V. Fournir un Système Informatique de gestion fiable;
- VI. S'assurer que les rapprochements de produits soient approuvés par la Société et par le Contractant avant qu'une facture ne soit générée.

Les explosifs seront tenus en tant que stock en consignation et tous les niveaux de stocks et les dates d'expiration doivent être gérés par le Contractant. Le Contractant doit gérer les exigences de marchandises au nom de la Société avec une solution de stock en consignation. Le paiement aura lieu lorsque les marchandises sont retirées de l'entrepôt.

Les éléments suivants seront applicables concernant la gestion des stocks par le Contractant :

- I. Respecter toutes les lois et les réglementations en matière d'explosifs et d'accessoires en vigueur dans les différents pays.
- II. Le Contractant doit gérer les entrepôts sur site et gérer la manutention et le stockage des marchandises. Le Contractant doit fournir un Chef d'Entrepôt Enregistré (Master) qui doit être présent lorsque des marchandises entrent ou sortent de l'entrepôt.
- III. Sous réserve des exigences légales applicables, le Contractant détiendra un (1) jeu de clés de l'entrepôt à tout moment. La Société détiendra le deuxième jeu de clés.

- IV. Le Contractant doit faire deux (2) inventaires par mois, les 1er et 15 de chaque mois, et fournira la liste complète de chaque entrepôt à la Société. Le Représentant de la Société doit être présent pendant la prise d'inventaire.
- V. Le Contractant doit fournir des registres pour toutes les sorties et entrées des entrepôts et de l'entrepôt des détonateurs.
- VI. Le Contractant doit fournir un chef d'entrepôt enregistré, en conjonction avec le Contractant en forage et dynamitage sur site, quand il faut un Inspecteur chargé d'inspecter l'entrepôt et de faire l'inventaire.
- VII. Se conformer aux exigences réglementaires.

Le Contractant devra rendre compte de toute la main-d'œuvre requise afin de fournir le service de gestion des stocks. Il doit se conformer au travail en quart de chaque site minier, conformément au tableau suivant:

**Tableau 2: Heures d'Ouverture des entrepôts**

Site de la Mine	Installations d'émulsion	Heures d'Ouverture de l'entrepôt	Fournisseur de Sécurité	Commentaires
Siguiri		Équipe 1 : 7h00 - 17h00 Lundi au vendredi <b>Samedi / Dimanche</b> si nécessaire	Site de la Mine	Service sur appel requis hors heures de travail

### LOT 3: SERVICES TECHNIQUES

Ce lot fait référence aux trois options de service considérés par la Société La première option est un service technique de base, la deuxième option est un service en Fond de Trou (DTH) et la troisième option est un système d'amorçage, de charge, d'attache, de tir (PLTS) dans lequel le Contractant est responsable de la réalisation d'un dynamitage complet.

Le Soumissionnaire est requis de donner un prix pour chaque option de service si celui-ci a la capacité de fournir les services à Siguiri.

#### Types de Services Demandés

- **Lot 3a: Services Techniques de Base**

Le Contractant doit fournir des Services de Contrôle Qualité Technique et de surveillance des opérations de dynamitage, conformément au contrat. Les services devraient être répartis entre les opérations souterraines et de surface par site. Les services pouvant faire partie des exigences techniques de base sont (la liste ci-dessous n'est pas exhaustive et est uniquement indicative):

1. Conseils de conception de dynamitage et assistance à l'amélioration du plan de dynamitage.
2. Levé des trous de dynamitage.
3. Analyse des vibrations du dynamitage, et
4. Surveillance de la fragmentation (tas dynamité à charger et sur le convoyeur) et compilation des rapports de dynamitage.

Le Contractant doit travailler avec la Société pour s'assurer que la conception optimale de dynamitage soit développée pour chaque dynamitage. Les Contractants doivent fournir des solutions logicielles visant à améliorer les conceptions actuelles de dynamitage, ainsi que former le personnel du site de la Société dans l'utilisation du logiciel de dynamitage. Les résultats de surveillance de dynamitage et de fragmentation doivent être établis pour chaque dynamitage et les rapports doivent être disponibles et communiqués à la Société chaque mois. Le Contractant fera appel à des experts techniques pour discuter / communiquer les résultats avec les parties pertinentes intéressées et concernées lorsqu'il y a une demande raisonnable de la part de la Société.

Les Soumissionnaires sont requis de fournir une proposition détaillée sur la manière dont les services techniques de base seront fournis (sur site, comparé à à distance) par site, ainsi que les prix correspondants. Un document Microsoft Word supplémentaire peut être fourni pour compléter la tarification dans le fichier Microsoft Excel (une tarification détaillée, y compris toutes les tarifications associées à la proposition, doivent être incluses dans le fichier Microsoft Excel fourni):

1. La proposition du service doit inclure la manière dont le service sera rendu (c'est-à-dire fixe, basée sur l'activité ou un nombre minimum de jours par an et par site minier),
2. Le nombre de personnel requis par site minier pour rendre le service,
3. L'immobilisation nécessaire par site minier pour assurer le service (le cas échéant), et
4. Plan de formation et / ou de transfert des connaissances aux employés de la Société.

- **Lot 3b: Service Fond de Trou**

Le Soumissionnaire doit indiquer les prix pour la réalisation d'un service en fond de trou (DTH), dans lequel il incombe au Contractant de livrer les explosifs sur le site et de les pomper dans les trous. Le Contractant devra également prévoir les éléments suivants pour assurer le service de Fond de trou :

1. Des silos et les équipements associés (spécifié dans le tableau 3 ci-dessous),
2. Unités mobiles de fabrication (MMU), et
3. Autres équipements (par exemple, véhicules et chariot de levage).

Le tableau ci-dessous indique les installations actuelles que les Soumissionnaires devront prévoir dans leurs tarifs. Les soumissionnaires doivent inclure le coût de tout ce qui est nécessaire pour l'installation des silos sur le site de la mine.

La disponibilité des Unités mobiles de fabrication et autres équipements ne devrait pas affecter les délais de dynamitages. En cas de retardement, les frais associés au dynamitage manqué seront facturés au Contractant.



**Tableau 3: Spécifications et Quantités d'Unités mobiles de fabrication et autres équipements**

Spécifications des équipements	Guinée
	Siguiri
Unités mobiles de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Unités mobiles de fabrication - Capacité 8,5 TM</li> </ul>
Silos	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 Silos - Capacité 45 TM chacun (émulsion)</li> </ul>
Autres équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Véhicule utilitaire comme entrepôt mobile - Capacité : 400 Boosters et 200 détonateurs</li> <li>• 1 pompe Bowie</li> </ul>

Le Contractant:

- a. Doit fournir le transport nécessaire des explosifs en vrac (Unités mobiles de fabrication) au palier de travail pertinent sur le site de la mine.
- b. Doit assumer la responsabilité du chargement des trous selon le plan de dynamitage. Cela peut inclure le chargement d'explosifs pour le dynamitage secondaire.
- c. Est responsable de la formation de son personnel sur l'utilisation, le transport et la manipulation corrects des explosifs, le cas échéant.
- d. En ce qui concerne les installations de stockage en vrac, le Contractant s'engage à maintenir un niveau suffisant de matières premières et d'accessoires pour l'exécution de son obligation.
- e. Effectuer la maintenance, qui répondra aux exigences, de tout le matériel fourni.

Le Contractant doit rendre compte de toute la main-d'œuvre qui sera nécessaire pour rendre le service de Fond de trou et se conformer aux quarts de travail comme suit:

**Tableau 4 - Nombre de quarts de travail et de dynamitages pour les services de Fond de trou**

Site de la Mine	Description de l'article	Estimation des Exigences
Siguri	Nombre de dynamitages par semaine	6 dynamitages par semaine
	Nombre de quarts et heures de travail des quarts	1 quart de 8 heures par jour, du lundi au vendredi, samedi (dimanche) le cas échéant.
	Nombre de trous remplir en moyenne	400 trous par dynamitage et par jour, les trous ayant en moyenne une longueur de 9 m et un diamètre de 127 mm
	Délai d'exécution de remplissage des trous et du service	Le remplissage des trous doit être fait pendant le quart de travail et le service doit être disponible 8 heures par jour, 6 jours par semaine.
	Commentaires supplémentaires	Le dynamitage n'est pas important en raison des matières d'extraction moues (principalement ramassage libre) et le nombre de trous par explosion est faible en raison des villages environnants.

#### **LOT 4: SERVICES À VALEUR AJOUTÉE**

Les Contractants doivent proposer des fonds supplémentaires pour favoriser l'amélioration continue du programme de dynamitage. Cette proposition sera indiquée en valeur annuelle en dollars et sera utilisée pour des projets techniques. Ces fonds ne seront pas utilisés pour accroître la production avec les produits actuellement utilisés. Les services à valeur ajoutée seront programmés annuellement entre le site de la mine et le fournisseur. Tous les projets suivront les directives ci-dessous :

1. Accord mutuel entre le Site et le fournisseur
2. Des indicateurs de performance et des livrables clairement définis
3. Chiffres de base clairement définis
4. Tenir des réunions de revue trimestrielles entre le site et le fournisseur

Les services à valeur ajoutée doivent être cités en valeur dollars annuelle, crédités de l'exploitation pour usage uniquement dans des projets. Ce crédit ne peut pas être utilisé pour payer les produits / services actuels, ou améliorer le site de la mine avec des produits qui sont déjà en service. Les projets doivent coïncider avec le plan de la mine et répondre aux besoins de l'exploitation.

## EXIGENCES ET FACILITÉS DU SITE

Ce qui suit sera applicable si le Contractant doit rendre des services.

Les facilités suivantes sur site seront mis à la disposition du Contractant. Certaines de ces facilités seront facturées au Contractant à des tarifs spécifiés.

**Tableau 5: Les facilités sur le site qui seront fournies par la Société au Contractant**

Exigences et facilités du site	Guinée
	Siguiri
Carburant (livré gratuitement)	Oui (Uniquement les Camionnettes et Unités mobiles de fabrication)
Centres médicaux	Oui (facturé au Contractant)
Premiers Soins	Non
Hébergement sur site	Oui (Uniquement Chef de chantier et assistance)
Repas pour les employés du Contractant	Oui (facturé au Contractant)
Électricité	Oui
Connectivité téléphonique (pendant la phase de mobilisation)	Oui (téléphone interne)
Bureaux de chantier	Oui
Vestiaires et douches	Non
Eau	Oui
L'EPP (PPE)	Non
Sécurité	Oui